



LE PIED DE FÉE

LE MAG DE LA VILLE DE LÈVES

#176 - juillet - août 2024



*Le Coeur de village
prend vie*



OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

La ville de Lèves met en place l'opération "tranquillité vacances" qui vous propose une surveillance gratuite de vos habitations tout au long de l'année lorsque vous partez en vacances.

Pour bénéficier de ce service, effectué par la Police municipale, téléchargez le formulaire disponible sur leves.fr ou RDV en mairie.

+ d'infos au 02 37 180 180 / contact@leves.fr.



P4
*Gabriel Loire,
100 ans de passion
Vitrail*



P16
*Trois gardes-pêche
assermentés*



P6
*Il y a 80 ans,
Lèves était libérée*



P18
Retour en images



P10
*Jeux olympiques
Les Lévois portent la
flamme*



P22
Vie des associations



P12
*Le Coeur de village
prend vie*



P34
Lèv'ents



Le Pied de fée, le Bulletin d'information de la ville de Lèves - juillet - août 2024 et numéro 176 - Directeur de la publication et de la rédaction : Rémi Martial - Maquette et mise en page : Mathilde Viard - Edité par Topp Graphic à 3 000 exemplaires et diffusé dans toutes les boîtes aux lettres de la ville © Photos : Service communication de la ville de Lèves, Jack Beaumont, photo FJ et droits réservés. Pour nous contacter par courrier : Monsieur le Maire de Lèves, 4 place de l'Église, 28300 Lèves - par téléphone : 02 37 180 180 - par courriel : contact@leves.fr Dépôt légal : à parution I.S.S.S. : 2493-2271



L'ÉDITO DU MAIRE



Conviviale, Lèves l'est assurément. Et nous en avons eu récemment la démonstration avec des événements inédits qui sont venus animer les nouveaux aménagements de la phase 2 du Cœur de village à peine terminés. Vous étiez nombreux à y répondre présents.

Car ce nouveau Cœur de village n'a pas seulement pour objectif de renouveler l'ensemble des réseaux (un mal nécessaire au regard de leur vétusté) ni à proposer des aménagements permettant à la fois une meilleure fluidité et une plus grande sécurité pour tous. Il a aussi vocation à permettre d'apporter un nouveau dynamisme commercial et social.

Les travaux en cours sur la phase 3 (places de l'église et de Nailsworth, rue des Grands-prés et allée Madeleine Castaing) visent également à remplir ces différents objectifs auxquels nous nous étions engagés à répondre : modernité, sécurité, attractivité, convivialité.

La convivialité de notre jolie commune trouve toute son expression dans les événements municipaux et les événements associatifs.

Les événements municipaux tout d'abord. La fête de la Madeleine va venir ponctuer cette année scolaire avec des activités pour toute la famille autour d'un programme innovant. Les rendez-vous de la rentrée ne manqueront pas, avec le désormais traditionnel pique-nique aux étangs le dernier dimanche d'août et le forum des associations le premier dimanche de septembre.

Je vous invite également à noter votre journée du samedi 21 septembre lors de laquelle nous célébrerons

les 80 ans de la Libération de Lèves, avec de nombreuses activités prévues. Ce Pied de fée relate l'histoire de la journée du 16 août 1944 qui marqua durablement notre commune.

Les événements associatifs ensuite. Nombreuses sont les associations de Lèves qui animent notre commune tout au long de l'année, avec les fêtes de fin d'année en point d'orgue. Plusieurs d'entre elles s'associent aux événements communaux, je pense notamment à Lèves-toi-et-marche qui organise la première course de canards sur l'Eure le vendredi 5 juillet. Soyez au rendez-vous de cette tombola un peu spéciale pleine de surprises.

La rentrée sera également l'occasion de retrouver des moments tant attendus, à l'exemple de la fête de l'Abeille, organisée par l'Abeille lévoise en partenariat avec d'autres associations, qui se déroulera le dimanche 15 septembre.

Bref, si chacun mérite de profiter de l'été pour se ressourcer et prendre un peu de repos, les occasions de nous retrouver à Lèves ne manqueront pas. Et pourquoi pas (re)découvrir nos nombreux chemins de promenade, ou inviter vos visiteurs à faire un tour sur les bords de l'Eure pour y admirer l'exposition sur les grandes œuvres de Gabriel Loire, mis ici à l'honneur ?

Aux bénévoles et à tous ceux qui donnent de leur temps et de leur énergie pour contribuer activement à l'animation de Lèves : Merci !

Rémi MARTIAL
Maire de Lèves
Conseiller départemental

Gabriel Loire, 100 ans de passion Vitrail



Célèbre maître-verrier Lévois, Gabriel Loire est né en 1904 à Pouancé (Maine-et-Loire). A l'occasion des 120 ans de sa naissance et des 100 ans de l'obtention de son diplôme après la publication de son mémoire « Le vitrail : aperçus artistiques, historiques et techniques », le Pied de fée lui rend hommage.

Peintre et maître-verrier, Gabriel Loire est connu pour les

nombreux vitraux qu'il a exécutés à travers le monde et sont l'un des fils conducteurs de l'exposition de cette année sur les bords de l'Eure (cf. cadre page suivante). Né à Pouancé (Maine-et-Loire), élève talentueux à l'atelier Lorin de Chartres qu'il rejoint à partir de 1926 peu après l'obtention de son diplôme, Gabriel Loire a fondé ses propres ateliers en 1946 au Rigeard à Chartres.

En 1948, Gabriel Loire achète à Lèves une propriété sur les bords de l'Eure dont les principaux bâtiments, château, chapelle et dépendances, sont du 19ème siècle. Il y construit les bâtiments qui abritent encore actuellement les ateliers qui reçoivent au sein d'une atmosphère incomparable des artistes célèbres et anonymes du monde entier.



Gabriel Loire au sein de son atelier du Rigeard en 1946.

Au début des années 1950, les vitraux de Gabriel Loire sont essentiellement destinés à des édifices religieux en France. Mais très vite sa notoriété s'étend à l'étranger, en Europe puis aux Etats-Unis, particulièrement grâce à sa maîtrise de la technique de la dalle de verres, mais aussi par la recherche d'expertise dans les techniques à la fois traditionnelles et modernes.

Aujourd'hui ses créations brillent à travers le monde avec de prestigieuses commandes comme "L'église du souvenir" à Berlin, la cathédrale de Salisbury en Angleterre, la Thanks Giving Square chapel de Dallas (USA) ou la "Tour aux oiseaux"

de Hakoné au Japon, ce qui fera dire à son fils Jacques que « le soleil ne se couche jamais sur les vitraux Loire ».

En 1970, Gabriel confie la direction de l'atelier à son fils Jacques qui l'aidait déjà depuis une vingtaine d'années. Il se consacre alors d'avantage à la peinture mais est toujours sollicité pour de grands projets de vitraux. De 1986 à 1996, il aura la joie de travailler pour des projets de vitraux, mosaïques et peintures murales avec son fils Jacques et ses deux petits-fils Bruno et Hervé.

Ces derniers perpétuent, avec leur équipe d'une dizaine de personnes, mais chacun avec son style propre, l'esprit de créativité et d'innovation dans le domaine du verre et du vitrail qui anime l'atelier depuis ses débuts.

L'exposition des bords de l'Eure consacrée à Gabriel Loire

Retrouvez l'exposition des bords de l'Eure - édition 2024 le long du Plan Vert. 20 panneaux vous feront (re)découvrir les oeuvres emblématiques des Ateliers Loire.



Dalles de verre et résine à la Thanksgiving Square Chapel de Dallas.

1924 - 2024 100 ANS DE PASSION VITRAIL

1924 ■ Gabriel Loire (né en 1904) publie son mémoire de fin d'étude : « Le vitrail, aperçus Historiques, Artistiques et Techniques »

1926 - 1936 ■ Gabriel travaille à l'atelier Lorin à Chartres

1936 ■ Il quitte l'atelier Lorin et ne peut faire du vitrail pendant 10 ans (clause de non concurrence)

1946 ■ Il crée son atelier à Chartres rue Chantault et au Rigeard

1948 ■ Il achète la propriété Niclause à Lèves qu'il nomme « La Clarfé » et y construit les ateliers dans lesquels nous sommes actuellement.

1949 ■ Atelier de «La Clarfé» Pose 1^{re} pierre

Vers 1950 ■ L'équipe des Ateliers

1951 ■ Son fils Jacques le rejoint à l'atelier

1960 ■ Micheline et Jacques Loire construisent l'atelier «Boussola»

1976 ■ Micheline et Jacques ouvrent la Galerie du Vitrail au pied de la Cathédrale de Chartres

1986 ■ Bruno et Hervé arrivent aux Ateliers Loire. Les trois générations travaillent ensemble pendant 10 ans

1990 ■ La famille Loire et l'équipe des Ateliers

1991 ■ L'équipe des Ateliers

2004 ■ Reprise de la Galerie du Vitrail par Natalie, puis par son mari Alain en 2018

2011 ■ La famille Loire Bruno, Micheline, Natalie, Hervé et Jacques

2023 ■ Thomas obtient son diplôme de vitrailiste et Anna reprend l'Antiquaire du Vitrail

2024 ■ 100 ans de Passion Vitrail

L'équipe des Ateliers

Ily a 80 ans, Lèves était libérée...



L'école des garçons fut détruite le 16 août 1944 (actuelle cité du 16 août).

Le 16 août 1944, Lèves était libérée par la 7^{ème} division blindée du 20^{ème} corps de la 3^{ème} armée américaine, après d'âpres combats face à l'occupant allemand. Une cérémonie se tiendra comme chaque année le 16 août. Rendez-vous à 18h00 devant le Monument aux morts au cimetière, puis devant la plaque en mémoire du colonel Griffith avenue de la Paix.

De surcroît, à l'occasion des 80 ans de cet évènement, une journée spécialement dédiée sera également organisée le samedi 21 septembre dans le centre-ville de Lèves.

A l'approche de ces célébrations, le Pied de fée vous propose de revivre la bataille de Lèves à travers des extraits des ouvrages de trois témoins de cette journée : Pierre Doublet, Bertrand Papillon et Eugene Schulz*. Morceaux choisis.

Vers la Libération

« Les mois ont passé et au cours de l'année 1944, nous sentons que le rapport de force n'est plus aussi favorable au Reich.

[...] Cependant, en ces premiers jours d'été, nous venons d'apprendre une nouvelle formidable qui suscite un immense espoir dans la population française : le 6 juin 1944, les Alliés ont réussi à débarquer sur les plages de Normandie. Nous allons bientôt être affranchis de l'envahisseur ; la fin de cette interminable Seconde guerre mondiale approche. Mais la

libération définitive du pays demandera encore du temps et bien des sacrifices. [...] Dans certaines communes, la seule approche des chars Sherman fait disparaître les Allemands sans aucune confrontation ; mais en d'autres lieux, le repli de l'occupant nécessite de farouches combats où les résistants français se joignent aux Alliés.

C'est dans ces circonstances que le 16 août 1944 notre village de Lèves connaît la journée la plus tragique de son histoire ».

Pierre Doublet, Brève histoire de Lèves autour de la Seconde guerre mondiale, pages 65-66.

Lèves investie par les soldats allemands

« Le 16 août, des centaines de jeunes soldats allemands surgissent du Gorget et de Fontaine-Bouillant [...]. Ces troupes fraîches sont donc arrivées de la capitale en camions et en autobus parisiens dans la nuit. [...] Durant toute la matinée, les soldats investissent le centre bourg de Lèves : ils entrent de gré ou de force dans les maisons et les commerces qui bordent le carrefour des Cinq Routes [...]. En cette fin de matinée du 16 août 1944, tout semble donc prêt pour « recevoir » les Américains ».

Pierre Doublet, Brève histoire de Lèves autour de la Seconde guerre mondiale, pages 74-75 et 79

L'armée américaine se heurte à la résistance allemande

« Griffith, Walker et plusieurs autres membres de l'état-major entrèrent dans la tente de commandement pour un briefing sur la situation à Chartres. Les nouvelles étaient inquiétantes puisqu'il existait plusieurs poches de franche résistance allemande appuyées par la présence de mitrailleuses et de mortiers dans la ville et ses alentours ».

Eugene Schulz, The Ghost in General Patton's third Army, page 160

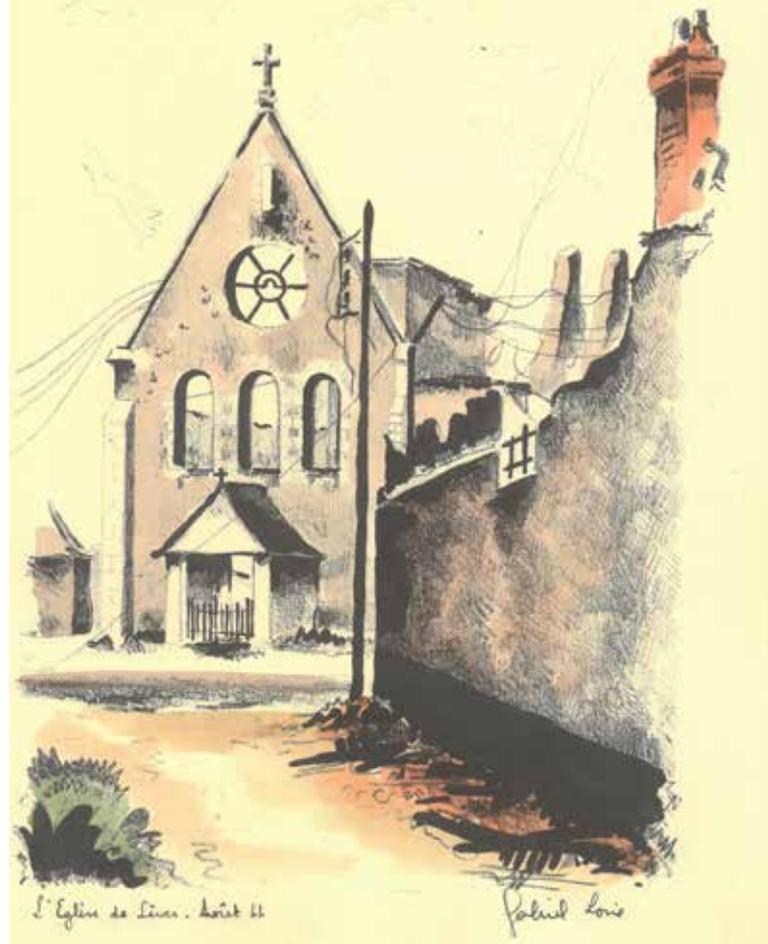
Les Lévois à l'abri dans les caves et les marnières

« Après avoir vu les chars et entendu les premiers coups de feu [...], nous sommes vite rentrés à la maison. Là, mon père nous attendait et il nous a dit d'aller dans la cave avec notre mère [...]. Ça a été les heures les plus longues de ma vie [...]. Aux alentours de 19 heures, ça canardait encore de partout. Avec mon frère Gérard, nous avons quand même voulu voir ce qui se passait [...]. On a rapidement vu que le centre de Lèves brûlait. On a en particulier remarqué la colonne de fumée qui montait de l'église ».

Bertrand Papillon, Six dans le même lit. Mémoires d'un enfant du Pays Chartrain sous l'Occupation, pages 192-193

La retraite allemande

« Le feu ravage le bourg ; de la boulangerie Cottereau à l'école des garçons, ce n'est qu'un gigantesque brasier que



L'église datant du XVI^{ème} siècle complètement détruite. Ne subsistent que la façade et le clocher, ce dernier ayant été conservé dans le cadre de la construction de l'église actuelle. (Croquis réalisé par Gabriel Loire en août 1944).

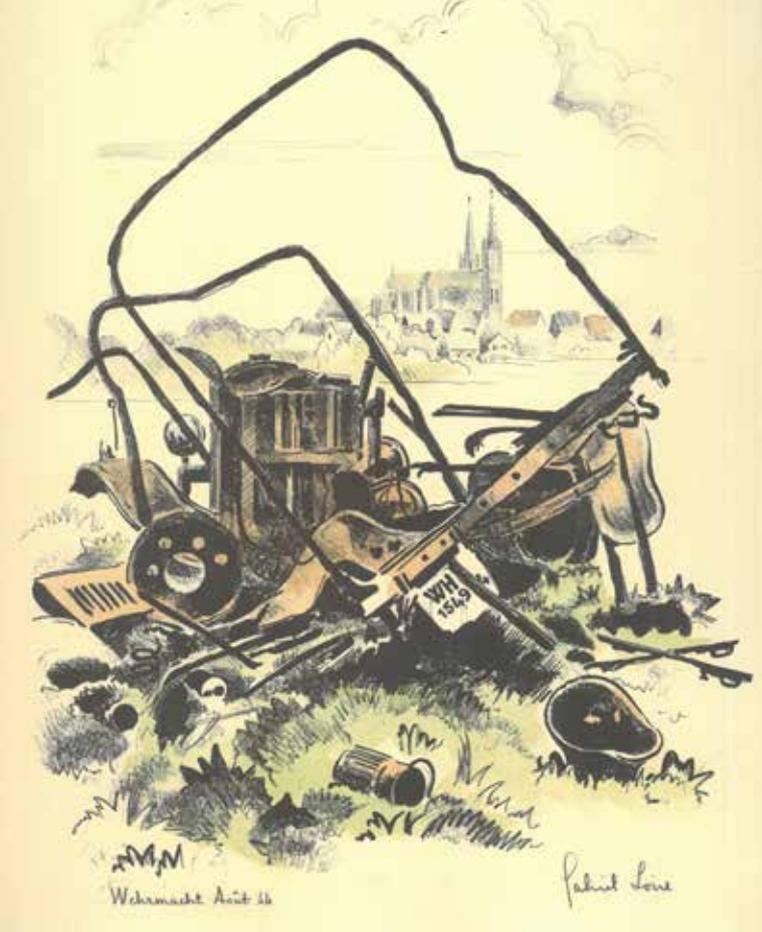
rien n'arrête. Les Allemands battent en retraite par la rue de Josaphat ; la plupart d'entre eux n'ont plus d'armes. [...] Mais Lèves n'est pas totalement nettoyée car on entend encore quelques tirs sporadiques. A la tête de ses troupes, le colonel Welborn B.Griffith remonte alors la côte de la route nationale en half-track ».

Pierre Doublet, Brève histoire de Lèves autour de la Seconde guerre mondiale, pages 82-83

La mort du Colonel Griffith

« Griffith et son chauffeur quittèrent la cathédrale en direction du village de Lèves situé en périphérie de Chartres. Il rencontra une brigade de tanks de la 7^{ème} armée et ordonna que l'on retourne à Lèves afin de comprendre pourquoi les troupes avaient tant de difficultés à la libérer. [...] A la croisée d'une intersection, des soldats allemands dissimulés dans une planque ouvrirent le feu. [...] Le corps du colonel fut criblé de balles et il mourut instantanément ».

Eugene Schulz, The Ghost in General Patton's third Army, page 161



Les restes d'un véhicule de la Wehrmacht (armée du III^{ème} Reich allemand) sur le plateau des Boissières, illustrant les lourds combats pour la libération de Lèves. (Croquis réalisé par Gabriel Loire en août 1944).

Sauvez ce qui peut l'être

« Ce n'est qu'après 22 heures que nous sommes ressortis. Le bruit des armes avait totalement cessé. Nous sommes retournés dans le centre-ville, avec mon père cette fois, et nous avons rapidement compris ce qui se passait. Tous les hommes valides étaient en train de s'échiner à éteindre les incendies qui ravageaient des maisons depuis 4 heures de l'après-midi en puisant de l'eau dans l'Eure, car les canalisations étaient coupées ».

Bertrand Papillon, Six dans le même lit. Mémoires d'un enfant du Pays Chartrain sous l'Occupation, pages 192-194

Reconstruire Lèves ensemble

« Le bilan des combats est lourd : il faut secourir d'urgence les 107 habitants qui n'ont plus d'abri ni de moyen d'assurer leur subsistance. Le maire Jules Vallain fait appel à la Croix Rouge et fonde le Comité de la Libération dont Charles Gautier, notre coiffeur tout juste revenu de captivité, prend la présidence. L'aide aux sinistrés se met en place. [...] Ces

événements tragiques traversés [...] me firent mesurer la place primordiale des valeurs de générosité, de tolérance et d'humanité pour vivre ensemble dans l'amour du prochain. Mais j'ai expérimenté plus que tout le prix de la Liberté et les combien de malheurs, de souffrances et de larmes elle peut coûter. Je pense à ceux qui aimaient la liberté au point de mourir pour elle. »

Pierre Doublet, Brève histoire de Lèves autour de la Seconde guerre mondiale, page 97

* Pierre Doublet, le « témoin de Longsault », est né à Lèves en 1929 et y vit toujours. Agé de 95 ans, il continue à témoigner de l'occupation, de la libération et de la reconstruction.

Bertrand Papillon est également né en 1929, en Bretagne, avant de rejoindre Lèves enfant et d'y demeurer toute sa vie. Décédé en 2020, il était le fondateur du Grenier de l'Histoire.

Le sergent Eugene Schulz, originaire du Wisconsin, fut l'aide de camp du Colonel Griffith, tué à Lèves le 16 août 1944. Décédé en 2022 à l'âge de 99 ans, il fut décoré de la Légion d'Honneur lors de sa visite à l'occasion des 75 ans de la libération de Chartres et de Lèves en 2019.



CÉRÉMONIE DU 16 AOÛT

La ville de Lèves commémorera sa Libération lors de sa traditionnelle cérémonie le 16 août. Vous êtes invités à y assister :

VENDREDI 16 AOUT 2024

18h : rassemblement devant le cimetière
dépôt de gerbe - hommage aux morts

18h30 : rassemblement devant la plaque Griffith
(avenue de la Paix)
dépôt de gerbe - hommage au Colonel Griffith mort le
16 août 1944

18h45 : allocution et vin d'honneur en mairie, salle du
Conseil



80 ANS DE LA LIBÉRATION

RÉSERVEZ VOTRE
SAMEDI 21 SEPTEMBRE

Centre-ville de Lèves

11h - 18h : village américain

(véhicules d'époque, char, hôpital et infirmerie militaires, expositions, lectures, restauration...)

16h : cérémonie officielle

(en présence du petit-fils du Colonel Griffith)

19h - 22h : bal populaire

(restauration et musiques d'époque)



Jeux Olympiques Les Lévois portent la flamme

La flamme olympique et la flamme paralympique passeront par l'Eure-et-Loir, respectivement le 07 juillet et le 26 août.
Le Pied de Fée est allé à la rencontre de trois Lévois qui porteront avec honneur et fierté la flamme.



MAËLLE HAYE

Porteuse de la flamme paralympique le 26 août à Chartres

Cette jeune Lévoise de 13 ans a été choisie par la ville de Chartres pour porter la flamme paralympique. Atteinte d'une maladie génétique l'empêchant de marcher, Maëlle est membre du C'Chartres Handisport et loisirs où elle pratique la natation et la joëlette. Porter la flamme à bord de sa joëlette c'est une parenthèse enchantée, oublier son handicap le temps d'un instant et goûter à la liberté.



ELYAS MOUHOU B

Porteur de la flamme olympique le 07 juillet à Dreux

Elyas fait partie des 1 500 français qui ont remporté leur place de porteur de flamme dans le cadre du jeu-concours organisé par Coca-Cola. Il a été sélectionné grâce à ses bons résultats et à sa participation aux championnats du monde de BMX en 2023. Il est fier de porter la flamme car pour lui les Jeux revêtent une dimension universelle et créent une véritable émulation. Tous rassemblés pour la même cause en laissant de côté les différences.



MARIE-CÉCILE FOURNIER

Porteuse de la flamme olympique le 07 juillet à Bonneval

Marie-Cécile Fournier est directrice de la Fondation d'Aligre et Marie-Thérèse. Elle a été sélectionnée pour ses valeurs qui incarnent les énergies du relais de la flamme. Elle portera la flamme en pensant à tous les agents de la Fonction Publique hospitalière qui œuvrent chaque jour à l'hôpital et dans les établissements médico-sociaux pour soigner et accompagner les personnes malades et fragiles.

Les enfants découvrent les jeux paralympiques



Les enfants de l'accueil de loisirs élémentaire aux côtés de Mathias Da Sylva, Vice-champion de France en 2019, médaille de bronze aux Jeux paralympiques européens de la Jeunesse en 2022, et vice-champion du monde jeune en 2023 de Boccia, au complexe sportif Michel Castaing.

Les jeunes Lévois de l'accueil de loisirs élémentaire Gabriel Loire ont vécu une semaine au rythme des jeux paralympiques pendant les vacances de Pâques.

En lien avec le comité départemental handisport situé à Lèves, les enfants ont découvert chaque jour un sport différent : torball, sarbacane, basket-ball fauteuil, volley-ball assis et boccia.

C'est dans le cadre de la découverte de la boccia que Mathias Da Sylva, de l'association M et la boccia, accompagné de son assistante de jeux et de vie, Mélissa Gaëckler, est venu initier les jeunes Lévois. Cet athlète de 22 ans, en situation de handicap moteur, pratique ce sport paralympique (sport de boules stratégique apparenté à la pétanque) depuis douze ans.



Dans la cour de l'école élémentaire Jules Vallain, les enfants s'initient au basket-ball fauteuil.



Les jeunes découvrent la discipline de la sarbacane.

Le cœur de village prend vie

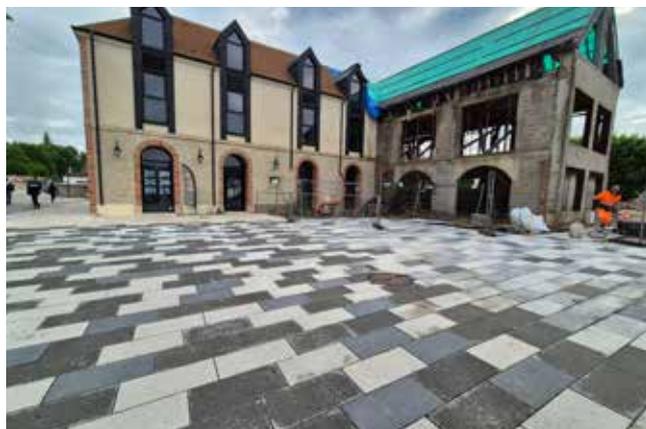
Entamés en avril 2023, les travaux des aménagements publics du cœur de village avancent au rythme prévu, malgré quelques aléas en particulier sur les réseaux humides. Le choix de matériaux durables et qualitatifs apporte une nouvelle image à notre centre-ville qui en avait bien besoin.

La fin des travaux des phases 1 et 2 permet désormais la possibilité d'animations, à l'image de la première soirée apéro et de la première fête des fleurs et du jardin.

Place aux idées et aux initiatives que la ville sera heureuse d'accompagner !



Pour régler une problématique d'évacuation des eaux pluviales, améliorer son entretien et sa visibilité, et donner de la cohérence aux aménagements, parti pris a été de reprendre la surface du parking Gabriel Loire.



La placette au pied de l'agence Bien serein a été terminée, en attente de la reprise et la fin des travaux du bâtiment de l'ancien restaurant scolaire. L'accès au pied de ce bâtiment reliant l'école à l'avenue de la Paix est désormais terminé, pour le plus grand confort des piétons.



Des passages piétons provisoires ont été tracés par les services techniques, en attente de la pose de pavés collés durant l'été reprenant le calepinage des pavés tricolores des nouveaux trottoirs, qui permettront d'allier esthétique et plus grande sécurité pour tous.



Six grandes jardinières recevant des magnolias ont été posées avenue de la Paix au pied des commerces, apportant ainsi une touche végétale appréciable alors qu'il est impossible de planter des arbres en pleine terre à cet endroit en raison des nombreux réseaux enterrés.



Soirée apéro le vendredi 17 mai dernier avenue de la Paix.

Après plusieurs mois de travaux avenue de la Paix et au niveau du carrefour, le centre-ville reprend vie pour le bonheur des commerçants ! C'est ainsi que la ville de Lèves et C'Chartres vitrines ont convié les Lévois à participer à deux événements dans le cœur de village. Le premier, une soirée apéro conviviale et festive où une boisson était offerte au Bar des Sports ou au Maryland autour de petites douceurs préparées par la boulangerie la Tradition, Carrefour Express et Don Camillo. De nombreux commerçants ont participé à la tombola pour le plaisir de 20 personnes reparties avec un cadeau !

Dans une autre ambiance mais tout aussi agréable et colorée, une fête des fleurs et du jardin était organisée le 08 juin dernier où marchands de fleurs, de palmiers, de crèmes parfumées, de paniers, étaient réunis avenue de la Paix. Le salon de coiffure Imagin'hair proposait un atelier maquillage pour l'occasion et les promeneurs pouvaient profiter des terrasses.



Fête des fleurs et du jardin organisée par C'Chartres Vitrines le samedi 08 juin dernier.

La phase 3 avance bon train !

La phase 2 (avenue de la Paix et carrefour) à peine terminée qu'ont démarrés début mai les travaux de la phase 3, pour une durée prévisionnelle de 6 mois. Ce sont ainsi la place de l'Eglise, la place Nailsworth, la rue des Grands-Prés et l'Allée Madeleine Castaing qui se refont une beauté.

Comme pour l'ensemble du cœur de village, les travaux consistent d'abord à reprendre les réseaux existants et à en créer de nouveaux (adduction eau potable rue des Grands-prés ; évacuation des eaux pluviales place de l'Eglise) avant de démarrer les aménagements de surface qui reprendront le même type de pavés que ce qui a été posé par ailleurs ainsi que de nouveaux aménagements paysagers.

C'est la même équipe de la Colas que pour les phases 1 et 2 qui est en charge de l'exécution des travaux, en coordination avec les élus et services de la ville de Lèves, avec le maître d'ouvrage (SPL Chartres aménagement) et avec le groupement de maîtrise d'œuvre (En perspectives, Gilson paysage et Ostinato).



Démarrage de l'installation du chantier place de l'Eglise début mai.



Evacuation de la terre, des gravats et du mobilier urbain place de l'Eglise.



La place de l'Eglise est désormais vide de ses anciens aménagements, dévoilant toute l'étendue de sa surface.



Début des travaux de réseaux fin mai. Ici tranchée pour poser le nouveau réseau d'évacuation des eaux pluviales vers le Couason.



Réalisation de la tranchée pour le nouveau réseau d'évacuation des eaux pluviales traversant toute la place de l'Eglise.



Pose du réseau d'évacuation des eaux pluviales, dont on mesure l'importance au regard de la taille des canalisations.



Connection et essais de pression sur le nouveau réseau d'adduction d'eau potable au début de la rue des Grands-Prés.



Prolongement de la pose du nouveau réseau d'adduction d'eau potable rue des Grands-Prés en juin, avec difficulté de passer sous les nombreux réseaux secs présents.



POINT PLANNING PRÉVISIONNEL

En cours

En cours

En cours

Début septembre

Septembre / octobre

Vacances de la Toussaint

Aménagement place Nailsworth

Réseaux place de l'Eglise

Réseaux puis aménagement de la rue des Grands-Prés

Réouverture de la rue des Grands-Prés

Aménagement parvis de la mairie et allée Madeleine Castaing

Enrobés définitifs, signalisation, mobilier, plantations

**SUIVEZ
TOUTE L'ACTUALITÉ
DES TRAVAUX**

- ▶ sur **leves.fr**
- ▶ sur **l'appli mobile** : téléchargez l'application via Android ou Apple
- ▶ sur **la lettre d'information** : inscrivez-vous via leves.fr

Règlementation et sécurité des étangs

Les 3 gardes-pêche assermentés



Lors de la cérémonie qui s'est tenue en mairie le 06 juin dernier en présence de Rémi Martial, maire ; Nicolas Chartrain, Dorian Mortreux et Benjamin Fourmy, gardes-pêche ; Lionel Lecointre, conseiller municipal délégué à la sécurité et Olivier Pichereau, adjoint au maire en charge de la vie associative.

La ville de Lèves est très attachée à ses espaces verts et notamment à ses deux étangs communaux. Accessibles depuis la rue de Josaphat et le Plan vert, ils offrent aux Lévois promenade et détente. Cet espace offre également une aire de jeux en bois pour les enfants et un grand terrain de jeux pour les pêcheurs ! La gestion de la pêche est gérée par l'association Lèves, pêche et nature dont le président est Claude Jaouen.

Dans le but d'encadrer au mieux la pratique de la pêche et la sécurité autour des étangs, la ville de Lèves a formé, auprès de la Fédération nationale des gardes particuliers assermentés, trois membres de l'association Lèves, pêche et nature. C'est ainsi que Dorian, Nicolas et Benjamin ont revêtu leur tenue de gardes-pêche (un polo, une veste et un insigne) et ont désormais pour missions de veiller au respect du règlement des étangs et de relever les infractions liées à la pêche et à l'environnement sur le site. Ils pourront également venir en renfort auprès de la police municipale pour lutter contre les incivilités comme les chiens non tenus en laisse, les déchets laissés aux étangs, etc.

Baladez-vous aux étangs cet été !



Venez profiter des bords des étangs, des jeux en bois pour les enfants et des tables pour pique-niquer et rencontrer nos 5 brebis du Causses-du-Lot.



Retrouvez le règlement des étangs sur leves.fr et sur les panneaux d'information aux étangs.

Le comité des fleurs

De belles activités fleurissantes !



Les élèves d'une classe de CE1 avec Patrick Le Calvé, 1^{er} adjoint au maire en charge des espace verts, de la voirie et de l'aménagement (au centre), à ses côtés Patrick Hubert et Viviane Lecointre, membres du comité des fleurs.

Le comité des fleurs de la ville de Lèves regroupe une cinquantaine de Lévois qui aiment la nature, les fleurs, les plantes et faire découvrir aux autres savoirs et bonnes pratiques.

A sa tête Patrick Le Calvé, 1^{er} adjoint au maire en charge notamment des espaces verts, qui propose des activités tout au long de l'année. Rejoignez le comité des fleurs !

Les activités sont riches et variées au comité des fleurs, comme l'entretien des rues avec la taille des rosiers rue Hoche Allart par exemple ; en passant par l'organisation du concours des maisons et balcons fleuris et la mise en place d'ateliers manuels comme la création d'hôtels à insectes.

Chaque année une sortie est organisée et à cette occasion 40 Lévois sont partis à la découverte de Rouen et ses environs. La visite du jardin « remarquable » du Mesnil, bien niché dans la campagne normande à Montérolier, a permis de découvrir un magnifique espace de verdure et de sérénité... une matinée au milieu de centaines d'arbres de toutes essences, de toutes origines, de toutes tailles et formes, d'arbustes et de fleurs. L'escapade normande s'est achevée par une agréable promenade commentée sur la Seine à bord du « Lutèce ». Deux jours de détente, d'échanges et de rencontres dans la bonne humeur et la convivialité.

Et cette année, c'est une première, les élèves d'une classe de CE1 de l'école Jules Vallain ont fait appel au comité des fleurs pour la confection de jardinières en bois et la plantation de 3 petites fleurs pour la fête des mères.



Pour rejoindre le comité des fleurs - contactez Patrick Le Calvé au 06 12 27 48 37- patrick.lecalve@leves.fr

Retour en images

1^{ER} MAI : CÉRÉMONIE EN MÉMOIRE DES FUSILLÉS DE CHAVANNES ET INAUGURATION DE LA PLACE JACQUES VOYER



Hervé Jonathan, préfet d'Eure-et-Loir, Chantal Deseyne, sénateur d'Eure-et-Loir, et de nombreuses autorités étaient à Lèves le 1^{er} mai pour une émouvante cérémonie en mémoire des fusillés de Chavannes. Plusieurs discours ont retracé les parcours des 9 résistants martyrs. Au préalable, la place Jacques-Voyer (cf P2F mai-juin) a été inaugurée en présence de sa famille, renforçant ainsi le site de Chavannes en haut-lieu de mémoire locale.

BLÉ D'OR "CLAUDE MONTAC"



La Blé d'Or Claude Montac s'est déroulée cette année le 21 avril dernier. Hugo Page, coureur cycliste professionnel français originaire de Clévilliers, a remporté la grande course.

CÉRÉMONIE DU 08 MAI



Le 08 mai dernier, les élus, les anciens combattants, les conseillers municipaux jeunes étaient réunis devant le monument aux morts pour célébrer la Victoire du 08 mai 1945.

RENDEZ-VOUS DU PART'ÂGE



C'est dans une ambiance conviviale, festive et gourmande que les conseillers municipaux jeunes et les séniors ont partagé activités et jeux de société autour d'un bon goûter.

FESTI'VOIX



A l'initiative de l'école municipale de musique de Lèves, un festival de chant était organisé à l'espace Soutine les 11 et 12 juin derniers.

PERMIS VÉLOS EN CM2



Après quelques jours d'entraînements, les CM2 de l'école Jules Vallain ont été évalués par les policiers municipaux, dans le parc de la Fondation d'Aligre, pour l'obtention du permis vélo.

RUE DES GRANDS PRÉS CÔTÉ MOULIN



Dans le cadre des travaux rue des Grands-Prés, une placette a été créée au pied du moulin. Prochainement, mise en lumière du moulin et du lavoir municipal.

ESCALIER ALLÉE DES LARIS



Dans la continuité des travaux d'aménagement de l'allée des Laris un escalier a été créé afin de faciliter l'accès piéton au nouveau lotissement du Clos Renault.

MARQUAGE AVENUE G. PHILIPPE



Afin de libérer les trottoirs avenue Gérard Philippe et ainsi faciliter la circulation des piétons, poussettes et personnes à mobilité réduite, les services techniques ont tracé un marquage provisoire pour le stationnement des véhicules.

LES TRAVAUX DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE SE TERMINENT



En ce début d'été, les travaux se déroulent à l'intérieur de l'école de musique avec l'installation des menuiseries, des luminaires (cf. photo de droite dans l'auditorium), des revêtements des sols et des peintures mais aussi sur le toit où la terre a été livrée pour la réalisation de la toiture jardin avec l'installation d'arbustes. Ouverture prévue pour la rentrée de septembre.

Le twirling Dance Club de Lèves aux championnats d'Europe

Le Twirling Dance Club de Lèves est installé sur Lèves depuis deux ans et rayonne déjà en Europe ! En effet, 7 jeunes adhérents du Club participeront aux championnats d'Europe en République Tchèque du 03 au 06 juillet prochains. Le Pied de Fée vous les présente.



1^{er} plan : Laura Delachaux - Vice-présidente du club, Elina Mignon, Maëlys Dippe, Eva Bro, Alicia Delachaux - présidente du club. 2^{ème} plan : Lesly Duclos, Maxime Doucet, Eloïse Faurieux, Chloé Bro.

Elina 9 ans et **Maëlys** 11 ans ont débuté le twirling à la création du club en septembre 2022. Malgré leur timidité, elles ont su relever le challenge avec brio. Elles se présenteront dans la catégorie benjamines pour Elina et cadettes en solo pour Maëlys.

Eva et **Chloé**, 12 et 13 ans, sont deux sœurs qui pratiquaient déjà le twirling dans un autre club de l'agglomération. Elles adorent les challenges et sont heureuses de pouvoir se présenter ensemble dans la catégorie cadettes en duo.

Lesly 15 ans, a débuté le twirling à l'âge de 3 ans, sa maman, présidente du club, l'a initiée assez tôt. Elle a déjà participé à des championnats mais n'a jamais concouru pour les championnats d'Europe. C'est une fierté pour elle d'en arriver là. Elle se présente en solo et en duo dans la catégorie séniors.

Eloïse, 17 ans, pratique la discipline depuis 10 ans maintenant. Elle a aussi plusieurs championnats à son actif mais n'a jamais

participé aux championnats d'Europe. Elle se présente dans la catégorie séniors en duo avec Lesly.

Maxime 22 ans a pratiqué le twirling pendant 6 ans avant d'intégrer notre club en septembre 2022. Seul garçon du club, il a vite su trouver sa place et partage avec plaisir son savoir.

Les athlètes s'envoleront le mercredi 3 juillet et se présenteront le jeudi 4 juillet dans leurs catégories respectives.

Nos 7 adhérents représenteront la France !! C'est une fierté pour le club et pour notre ville. Souhaitons-leur le meilleur et de belles médailles.

Twirling Dance Club de Lèves

Présidente : Alicia DELACHAUME

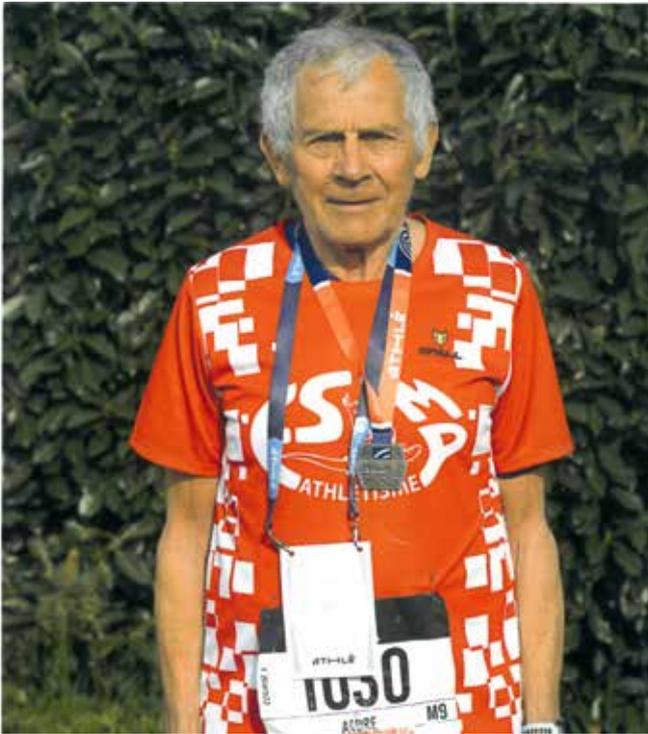
06 24 84 04 43

td-cl@hotmail.com

À l'honneur

Il court, il court André Ravet !

Médaillé d'argent aux championnats de France du 10 km en avril dernier, le Pied de fée est parti à la rencontre de ce Lévois très sportif de 80 ans !



Peut-être l'avez-vous déjà croisé en train de courir, lui qui n'a jamais cessé sa pratique favorite depuis 54 ans. A un rythme que plus d'un jeune sportif lui envierait. Car André Ravet, du haut de ses 80 ans, vient de courir un 10 km dans le temps de 48 minutes et 50 secondes. Les spécialistes apprécieront.

Ce beau résultat a été obtenu lors des championnats de France qui se sont tenus le 14 avril dernier à Roanne. Et notre Lévois a obtenu pour l'occasion la médaille d'argent en catégorie M9 (masters 9, soit les athlètes nés entre 1940 et 1944), devenant ainsi vice-champion de France !

Ayant vécu son enfance à Lèves avant de partir vers d'autres aventures, André Ravet s'est réinstallé à Lèves en 1993, rue de Bailleau. Les nombreux chemins de promenade à proximité de son domicile lui permettent de s'adonner régulièrement à la course à pieds et de rester en pleine forme. Il n'y a pas d'âge pour allier performance et plaisir.

La ville de Lèves le félicite pour sa belle médaille !

Fabien RABILLE

6 résidence des marcoins
28300 Lèves

06.69.35.72.57.

slvprotection@outlook.fr
www.slvprotection.fr



Installation - Entretien - Dépannage

ALARME - DOMOTIQUE - VIDEOSURVEILLANCE

AUTOMATISME: portail, porte de garage, volet roulant

CONTROLE D'ACCES: Interphone, vidéoportier

*Etude sur rendez-vous
Devis gratuit*

Vie des associations

■ ABEILLE LÉVOISE



Bonjour à toutes et à tous

Pour préparer une bonne année apicole, l'association a renouvelé une partie du cheptel par l'acquisition de 8 colonies : 5 en essaies et 3 en ruches, ce qui représente un gros investissement pour 2024 en plus du fonctionnement normal.

Merci à tous les particuliers et aux entreprises qui nous le permettent par leurs dons.

Vous pouvez toujours nous soutenir soit en adhérant soit par des dons, merci d'avance.

■ LE MIEL DE PRINTEMPS

Malgré un printemps difficile au niveau de la météo, nous avons effectué notre première récolte de printemps. Une récolte prometteuse qui devrait nous donner un miel excellent, malheureusement en quantité inférieure à l'année dernière

■ COLLECTIONNEURS



L'association des collectionneurs prépare les réservations pour son bric à brac du **20 octobre** rue du Bout du Val. Comme d'habitude le prix du mètre est à 3 euros avec un minimum de 5 mètres pour avoir son véhicule.

Pour toutes réservations merci de prendre contact par mail à : philboutique.bray@gmail.com ou au 06 80 41 76 69 .

■ AMIS DE L'ABBAYE DE JOSAPHAT



Ce mercredi 3 avril après-midi, l'Association des Amis de l'Abbaye de Josaphat eu le plaisir de recevoir un groupe d'une trentaine de personnes de l'association LSR (Loisir Solidarité Retraite) de Chartres pour la découverte des vestiges de l'Abbaye de Josaphat au sein de la Fondation d'Aligre à Lèves, en compagnie de Claire Barbier, conférencière spécialiste du Moyen Age, costumée pour l'occasion. En complément est venue la visite de l'église St Lazare de Lèves (classée au patrimoine du XX^e siècle) où nos visiteurs ont pu admirer entre autres, l'ensemble remarquable des vitraux de Gabriel Loire, dont certains ont un lien tout particulier avec l'histoire de Notre Dame de Josaphat. Cet agréable moment s'est achevé dans la convivialité par le partage d'un verre de l'amitié au cours duquel nous avons bien échangé et remis quelques flyers en souvenir de ces éléments importants du patrimoine lévoise.

■ PÉTANQUE LÉVOISE



Le 1^{er} juin, la Pétanque lévoise a organisé son concours au square Marcel Proust. Malgré une météo capricieuse, 76 joueurs se sont déplacés. La victoire est revenue à la doublette formée par monsieur Rodolphe Pavlicevic et monsieur Cyril Depascal. Un grand merci à notre partenaire (la pizzeria Don Camillo).

AMICALE LAÏQUE



Joli succès pour La Boîte à Eux

La troupe de théâtre de l'Amicale laïque a présenté en mai son dernier spectacle : Les nouvelles brèves de comptoir. Plus d'un millier de spectateurs y ont assisté. Leurs rires et leurs applaudissements ont témoigné du plaisir qu'ils ont éprouvé à l'écoute de ces « vérités » énoncées par des piliers de bar discourant ou philosophant sur nombre de sujets de société.

L'année prochaine, la pièce proposée sera d'un tout autre registre. En effet, La Boîte à Eux jouera : Le repas des fauves. Un huis clos historique, intense et palpitant.

Nouveauté à la rentrée

A partir de la rentrée prochaine, des cours de théâtre pour enfants et adolescents seront proposés à la salle Marcel Josse. De plus amples renseignements seront donnés dans le guide des associations. Les inscriptions pourront se faire au forum des associations, début septembre.

AVENIR GYMNIQUE DE LÈVES



Après avoir brillé lors des compétitions en individuel, les gymnastes de l'Avenir Gymnique de Lèves n'ont pas relâché leurs efforts afin de préparer les dernières compétitions de cette saison.

Le 2 juin dernier, le club s'est rendu à Chartres pour participer à la compétition régionale par équipe. L'équipe des Jeunesses (10-14 ans) est sacrée Championne

LA VIGNE DE LÈVES



Chers amis,

Nous avons tous souffert d'une sortie d'hiver difficile et d'une météo de printemps pénible avec des pluies diluviennes. Notre vigne a subi son premier assaut de gel, mais aux conséquences limitées car la petite est vigoureuse. L'an prochain nous serons parés pour y faire face.

Maintenant que la chaleur revient nous la protégeons – exclusivement avec la bouillie bordelaise, des assauts à venir de mildiou ou d'oidium. Mais les raisins sont là et nous pourrons y goûter en septembre !

Notre garage est monté et couvert et n'attend plus qu'une inauguration sous le beau temps.

Nous avons terminé cette saison avec une Fête de la Vigne réussie malgré le froid puis un peu de pluie accompagnant le repli. La grande convivialité et les amicales retrouvailles de la centaine de membres et sympathisants nous ont remerciés de nos efforts, que nous renouvellerons bien sûr l'an prochain.

Nos soirées dégustations avec accords mets-vins, qui ont connu un franc succès, reprendront également en septembre.

D'ici là rendez-vous au Forum des Associations le **8 septembre**, et entretemps sur nos réseaux sociaux et sur le terrain.

Bel été à tous !

A bientôt ! François MEBS

régionale FSCF 2024, un titre de plus cette année faisant suite à leur première place au niveau départemental.

L'équipe des Aînées (14 ans et plus) atteint l'objectif fixé par les coaches en montant sur la deuxième place du podium.

Le week-end suivant, ce sont les Poussines (6-10 ans) qui participent à cette même compétition à Luisant. Leur travail appliqué permet à cette équipe de conserver sa deuxième place, tout en réduisant l'écart de points avec les premières.

Dernier rendez-vous pour l'AGL le week-end du **6 et 7 juillet** à Arnas et Villefranche-sur-Saône pour le championnat national par équipe (Jeunesses/Aînées).

Cette saison gymnique touchant à sa fin, le comité directeur tient à remercier tous les bénévoles, juges, coaches, parents, qui aident tout au long de l'année les licenciés de l'association à vivre leur passion dans les meilleures conditions.



Sans bénévole, la vie associative serait très compliquée. SEDB28 – Solidarité Encouragement du dévouement et du bénévolat, affiliée à la Fédération Nationale, a donc pour objectifs :

- La solidarité par le soutien aux associations pour les aider à faire aboutir leurs projets sous forme de dons ou d'actions.
- La sensibilisation des jeunes pour les inciter à s'engager dans le bénévolat et la vie associative
- La mise à l'honneur de bénévoles méritants dans tous domaines avec remise de distinctions de notre fédération.

Le 13 avril dernier à Bourges a eu lieu l'Assemblée Générale de notre Fédération nationale la FFEDB.

A cette occasion, le Président Monsieur Claude Voyau a rappelé le thème de l'action commune 2024 :

« Aide et accompagnement des associations qui viennent en aide aux personnes les plus démunies ».

Trois associations de Bourges et du Cher ont été distinguées.

Fondée en 2019, la SEDB28 est toujours à la recherche de nouveaux adhérents pour développer ses actions, soutenir et promouvoir le bénévolat. Donner de son temps, de son énergie, de ses idées est un engagement qui enrichit et fait avancer. Nous serons heureux de vous accueillir dans notre petite équipe pour dynamiser cette belle cause du bénévolat.

FORUM DES ASSOCIATIONS
Dimanche
08 septembre



C2L

C2L sera présent au forum des associations le dimanche 8 septembre 2024. Vous pourrez venir vous inscrire ou vous réinscrire en cours d'anglais adultes ou enfants et en cours d'espagnol adultes.

Le C2L étudie la possibilité de mettre en place dès la rentrée une initiation à l'anglais pour les enfants de la maternelle. Un groupe d'environ 7 enfants pourrait être accueilli. Plus d'informations pourront être données au forum.

La prochaine visite en anglais de l'église de Lèves sera le **Samedi 5 Octobre** 14h. Les personnes intéressées non adhérentes à C2L, peuvent se joindre à nous.

Notre première conférence sur Charles Dickens qui s'est déroulée au printemps dernier a eu un vif succès. Nous renouvelerons cette belle expérience au mois de **mars 2025** (date à venir). Nous y découvrirons la Tamise, fleuve emblématique de l'Angleterre.

Pour tout renseignement 06 76 99 17 98 ou

cholin.annie@gmail.com.

La Présidente C2L, Annie CHOLIN

CHARLES GAUTIER



Le Repas annuel des adhérents a eu lieu le dimanche 5 mai 2024 à l'Espace Soutine avec 100 convives sur le thème de la musique avec l'intervention du groupe « 14 degrés nord ». Cette journée s'est déroulée dans une bonne ambiance et tous sont repartis ravis. Le 14 juin, 51 adhérents ont participé à une croisière sur la Seine au départ de Poses sur « Guillaume le Conquérant » après avoir dégusté un excellent déjeuner en bord de seine.

Rappel sur les activités prévues sur le 2e semestre :

- Le **13 septembre** : Sortie à Autriche – le Val d'Amboise (37)
- Le **29 septembre** : Goûter de l'Association à l'Espace Soutine
- Le **11 octobre** : Sortie à Villedieu les Poèles
- Le **13 décembre** : Déjeuner spectacle à Paris : l'Âne qui rit (Cabaret du rire et du fou rire).

Le Président : Roger RENAULT

■ ULAC

Cérémonie commémorative de la victoire de 1945

Les anciens combattants sont fidèles aux commémorations et n'oublient pas de marquer le 8 mai 2024, 79^{ème} anniversaire de la victoire de 1945.

Selon la tradition, le rassemblement s'est effectué à 9 h.45 place de l'église. Monsieur le Maire, Rémi MARTIAL, présent, était entouré de Joël HOUVET, adjoint, et de nombreux enfants du jeune conseil municipal, heureux de cet accompagnement.

A 10 heures, l'office religieux à la mémoire des victimes de toutes les guerres est célébré par l'abbé Christophe BESNIER. Les membres du conseil d'administration et adhérents de la FNACA sont en majorité présents et accompagnés de leurs 3 porte-drapeaux.

L'office terminé, à 11 heures, l'assistance se retrouve grossie de nombreux membres d'associations, de certains représentants du conseil municipal, sur la place de la mairie. On note l'harmonie locale qui dirige (avec brio) le défilé vers le monument aux morts du cimetière.

Monsieur HOUVET Joël annonce le déroulement chronologique de la cérémonie. :

Lecture des messages nationaux :

- Celui de l'Union Française des Anciens Combattants (ULAC) lu par François DAUVILLIER, président de l'ULAC et de la FNACA
- Celui du secrétaire d'état auprès du Ministère des Armées lu par Monsieur Rémi MARTIAL, Maire et conseiller départemental.

A la suite de ce moment émotionnel, le traditionnel dépôt des gerbes s'effectue respectivement par l'amicale laïque de Lèves, le comité ULAC et la municipalité. Minute de silence, interprétation de l'hymne national et participation de la chorale Cluster.

Pour clore cette belle commémoration, le défilé se dirige vers le préau de l'école Jules Vallain ou, à nouveau, l'harmonie se produit devant l'assistance fort nombreuse.

Un vin d'honneur offert par la municipalité est à nouveau l'occasion pour Monsieur le Maire de féliciter les enfants et leur expliquer le sens de cette fête du 8 mai.

Il ne manque pas de souligner la grande manifestation qui se déroulera le **21 septembre** prochain pour marquer le 80^{ème} anniversaire de la libération de Lèves. Sur ce point, il invite les habitants à y participer nombreux.

Cette matinée commémorative resta bien agréable.

■ TRÉTEAUX D'ALIGRE



Les représentations de la pièce de Gustave Plock de début juin, « Zr ou le Poison de la Mort Lente » ont été un succès.

Plus de 300 personnes ont assisté aux trois représentations à l'Espace Soutine, et les retours du public ont été très favorables.

Les classes de CM1 et CM2 de l'École Jules Vallain, et des résidents de l'Adapei ont également été invités pour une représentation scolaire ou à la répétition générale, et sont repartis ravis de leur escapade théâtrale.

« Il est un fait que le mariage Théâtre-Danse-Musique élargit le champ d'intérêt du spectacle, et que les spectateurs en apprécient la variété. » remarque Michel Bienaimé, concepteur de la programmation.

Les artistes du collectif réfléchissent dès à présent à une nouvelle production, qui sera fixée dans les jours qui viennent. Plusieurs options sont à l'étude. Il est question des « Mariés de la Tour Eiffel » de Jean Cocteau, de « Pierre et le Loup », ou encore de « l'Histoire de Babar » et du « Carnaval des Animaux ».

Les prochains spectacles devraient avoir lieu au début de l'année 2025, probablement les **4, 5 et 7 janvier**, à l'Espace Soutine.

COMITÉ DE JUMELAGE - DÉPLACEMENT À NAILSWORTH



29 participants, dont le maire de Lèves se sont rendus chez notre ville jumelle de Nailsworth du 9 au 12 mai.

Après une intéressante visite de Chartwell House, la maison de Churchill, nous avons été accueillis par les membres du jumelage anglais accompagnés de l'adjointe au maire et du « Town Crier » personnage emblématique de la ville.

Dès le vendredi matin c'était la visite des vignes de Woodchester,

vignoble à proximité de Nailsworth, qui produit une gamme de vins rouge, rosé, blanc et pétillant. La généreuse dégustation a séduit les participants.

Pour la 1^{ère} fois à Nailsworth nous avons visité l'école primaire « en activité ». Des élèves et une responsable de l'école nous ont conduits dans les classes. Dans le calme et la discipline une réunion plénière a réuni les 200 élèves et leurs professeurs. Rémi Martial, maire de Lèves a répondu aux questions des enfants anglais. La traditionnelle partie de boules franco-anglaise a tenu toutes ses promesses.

Les visites, les échanges se sont poursuivis avec les familles accueillantes.

Le Nailsworth Silver Band nous a accueillis en musique lors de notre soirée à « Long Table ». A cette occasion le Maire de Lèves a offert, au nom de la Municipalité, un tableau représentant la Fondation d'Aligre et la « Deputy Mayor » (Adjointe au Maire) a offert un oiseau en verre de Bristol, le « dipper » (oiseau emblématique de Nailsworth).

Le dimanche matin nous avons repris la route de Lèves, pleins de bons souvenirs de ces journées. En 2025, ce sera à notre tour d'accueillir nos amis Anglais pour le 30^{ème} anniversaire de notre jumelage.

ALPL



Dimanche 02 juin dernier, nous avons organisé la fête des petits lévois. Même si la météo fût capricieuse à l'installation, nous avons commandé et nous avons réussi à n'avoir aucune goutte de pluie de 10h à 18h.

Nous avons organisé des ateliers sur le thème des Jeux Olympiques avec plusieurs disciplines (golf, foot, basket, tennis, course, canoë, tir sportif et curling). Petits et grands ont pu bien profiter de cette journée.

Les élèves de la maternelle ont pu mettre en place le petit bal le

matin tandis que les élèves de l'élémentaire nous avaient concocté un flash mob en début d'après-midi.

Nous tenons à remercier les enseignants de la maternelle ainsi que de l'élémentaire pour le travail effectué sur ces 2 animations permettant ainsi de rendre plus dynamique la journée.

Un grand merci aux équipes techniques de la ville de Lèves pour le prêt du matériel (et à M. Pichereau pour sa disponibilité), à Emmanuel pour l'animation musicale, aux nombreux parents qui nous ont offert des gâteaux et à tous ceux qui ont pu aider à l'installation, à la bonne tenue des stands (accueil et pôle restauration y compris) et au rangement. Un grand merci également au Comité des Fêtes de Lèves, à la Fondation d'Aligre et au restaurant Le Papooze pour le prêt du matériel de restauration.

Je tenais à féliciter et remercier les membres du Bureau qui ont pu travailler tout au long de l'année à la préparation, l'organisation et la mise en place des différentes manifestations pour que vos enfants puissent s'amuser sur chaque évènement. Si vous souhaitez intégrer l'équipe pour l'année 2024-2025, n'hésitez pas à vous faire connaître directement auprès de Céline Fernandez ou Benjamin Castel ou sur l'adresse mail lesptitslevois@gmail.com

LÈVES-TOI ET MARCHE

Après " la course de baignoires " ; c'est maintenant " la course de canards ", un des événements uniques que l'association organise le **vendredi 05 juillet** pour rassembler la communauté et soutenir des causes humanitaires.

Parrainez votre ou vos canards en allant sur le site de notre partenaire :

<https://boutique.chartres-tourisme.com/loisirs/course-de-canards-de-leves>.

Rejoignez-les le jour de la course, encouragez vos canards favoris et participez à cette aventure inoubliable sur l'Eure.

Voici les activités de nos sections :

« Les tricopines » seront heureuses de vous accueillir à la salle « Françoise Donneau » dans l'espace Gabriel Loire en septembre 2024 pour la nouvelle saison 2024/2025 du CAFE TRICOT.
(Dates sur le « pied de fée » de septembre/octobre)

« Je patch et je couds ».

Muriel sera ravie de vous accueillir de nouveau en septembre 2024 mais ce sera dans la salle N°3 de l'espace Soutine.
(Dates sur le « pied de fée » de septembre/octobre)

Retrouvez toutes ces informations sur www.leves-toi-et-marche.fr
Nous nous tenons à votre disposition pour échanger sur vos projets, vos idées et vos envies.

Participation 5 €
FÊTE DE MADELEINE LA 56.06 ET 07 JUILLET 2024
vendredi 5 juillet
ANIMATION - ACCOMPAGNEMENT MUSICAL - RESTAURATION A LA GRANGE AUX QUATRE VENTS
Départ à 18h30 au pont rue de Longroullé
5€ = UN CANARD UN NUMERO = UN PARRAINAGE
2000 CANARDS à parrainer
et de nombreux autres lots
EN VENTE SUR LE SITE INTERNET DE NOTRE PARTENAIRE:
[HTTPS://BOUTIQUE.CHARTRES-TOURISME.COM/LOISIRS](https://boutique.chartres-tourisme.com/loisirs)
RENSEIGNEMENTS : LEVES-TOI-ET-MARCHE.FR

ÉCOLE D'ARTS MARTIAUX



UN NOUVEAU 2e DAN D'AIKIDO A LEVES

C'est lors du dernier passage de grades de ligue (Centre Val de Loire, de la Fédération Française d'aïkido budo) à Lignéres (18), que le président de l'École d'arts martiaux de Lèves, Patrick HENRI, obtient son 2e dan d'Aïkido. Après avoir pratiqué le karate et la boxe thaïlandaise, il débute l'aïkido il y a une vingtaine d'années. C'est donc une nouvelle réussite pour le club, pour la saison 2023/2024, qui bénéficie déjà d'une bonne équipe d'encadrement de gradés et de diplômés.

Contact : 06 81 55 43 03 - ecoleartsmartiaux@bbox.fr - Site web : artsmartiaux.leves.free.fr

LÈV'ART



Pas d'événement majeur pour Lev'art avant notre AG le **29 juin** mais surtout la préparation de notre grande exposition le weekend des **12, 13 octobre** 2024, thème la Beauce entre ciel et terre !

Entre autres parce que nous participerons à la fête de la Madeleine le **5 juillet** pour le lancer de canards du pont d'Ouarville, le **25 août** pour le pique-nique de Lèves, le **8 septembre**

pour le forum des associations et le **21 septembre** pour la Libération de Lèves pour lecture de textes et surveillance des stands !

État-civil et urbanisme

État-civil (jusqu'au 15 juin 2024)

NAISSANCE

02 avril 2024
Maysane SKALLI

MARIAGES

27 avril 2024
Thierry LEPARC et Nathalie HAMON

27 avril 2024
Benjamin HENNEQUIN et Emilie LEMAIRE

11 mai 2024
Antoine DUBRUEL et Camille MESTRES

18 mai 2024
Maëva SCHMITZ et Rémy MAGUET

25 mai 2024
Antoine LEVAUX et Emilie GODFRIN

25 mai 2024
Sylvain GAUBERT et Charline LE GOFF

DÉCÈS

26 avril 2024
Monique PRUDHOMME veuve JEULIN

05 mai 2024
Lionel MORIN

10 mai 2024
Geneviève DANIEL veuve LE CORRE

22 mai 2024
Janine BRÉMAND

29 mai 2024
Lucette PHILIPPE épouse DECAESTECKER

29 mai 2024
Yvette BOULLAY veuve ROUSSEAU

02 juin 2024
Monique FOURIAUX épouse DURAND

04 juin 2024
Jacqueline HUCK veuve DUTERTRE

04 juin 2024
Jeanne LESAULT veuve CHARPENTIER

04 juin 2024
Jean HARDY

Urbanisme (jusqu'au 15 juin 2024)

Autorisations en instruction

Déclarations préalables

DP 028 209 24 00054 DP 028 209 24 00055	14 rue Alphonse Jacquet 14 B rue Alphonse Jacquet - Clos de la Ravaudière	Création fenêtre de toit Clôture	DP 028 209 24 00073	121 route de Chavannes	Création ouverture et portail
DP 028 209 24 00061 DP 028 209 24 00064 DP 028 209 24 00068 DP 028 209 24 00069 DP 028 209 24 00070 DP 028 209 24 00071 DP 028 209 24 00072	6 rue de Josaphat 26 rue d'Ouarville 23 route de Chavannes 36 rue Louise Michel 33 rue Pablo Neruda 1 rue Nelson Mandela 6 B rue des Grands Prés	Changement portillon Installation d'un carport Création d'un mur Clôture + portillon Clôture + portillon Création 2 vélux Abri de jardin	PC 028 209 23 00012 M01 PC 028 209 24 00004	Domaine vallée Royale - Lot 4 5 rue des Grands Prés	Modification couleur menuiseries et ajout terrasse Restauration de l'église St Lazare

Permis de construire et d'aménager

Autorisations délivrées

Déclarations préalables

DP 028 209 24 00003 DP 028 209 24 00015 DP 028 209 24 00030 DP 028 209 24 00033 DP 028 209 24 00036 DP 028 209 24 00037 DP 028 209 24 00038 DP 028 209 24 00039 DP 028 209 24 00041 DP 028 209 24 00042 DP 028 209 24 00043 DP 028 209 24 00044 DP 028 209 24 00045 DP 028 209 24 00046 DP 028 209 24 00047 DP 028 209 24 00048	42 B rue de Bailleau 38 rue des Hauts de Fresnay 11 allée des Charmes 2 rue de Longsault 13 rue de la Voie Romaine 16 B rue Alphonse Jacquet 5 allée des Ecureuils 38 rue des Hauts de fresnay 9 Ter route de Chavannes 11 rue des Dames Blanches 36 rue Louise Michel 3 route de Chavannes 2 rue Jean Jaurès 7 rue des Hauts de Fresnay 6 Clos des Grands Prés 6 B rue des Grands Prés	Création d'une dalle pour abri de jardin abandon- Clôture Création d'une cave Remplacement des fenêtres Création d'une pergola Abri de jardin Aménagement de combles et pose 3 vélux Clôture Panneaux photovoltaïques Rénovation terrasse + clôture REFUS- Clôture Isolation extérieure- Changement volets- et souche REFUS- Clôture Installation d'une pergola Changement de volets REFUS- Ajout d'un abri de jardin	DP 028 209 24 00049 DP 028 209 24 00050 DP 028 209 24 00051 DP 028 209 24 00052 DP 028 209 24 00053 DP 028 209 24 00056 DP 028 209 24 00057 DP 028 209 24 00058 DP 028 209 24 00059 DP 028 209 24 00060 DP 028 209 24 00062 DP 028 209 24 00063 DP 028 209 24 00065 DP 028 209 24 00066 DP 028 209 24 00067 Permis de construire et d'aménager PA 028 209 24 00001 PC 028 209 24 00003	19 rue Hoche Allart 12 rue de Josaphat 4 allée des Arazias 31 B rue de Josaphat 3 rue des Trois Maisons 71 rue de Bailleau 71 rue de Bailleau 71 rue de Bailleau 37 rue du Bout du Val 33 rue de Josaphat 27 rue Nicolas Copernic 1 rue du Bout du Val 41 rue Nelson Mandela 56 avenue de la Paix 31 rue de Josaphat 1 rue Charles Darwin	Réhabilitation mur suite accident Abri de jardin et carport terrain tir à l'arc Ravalement de façade Pose de panneaux solaires Isolation + changement de toiture REFUS- Clôture Peinture façade Réfection toiture Pose d'un portail Clôture Remplacement bardage discothèque Changement vélux Changement de portail Panneaux photovoltaïques Panneaux photovoltaïques Création d'un lotissement 2 lots Construction d'une extension garage et chambre
--	--	---	---	--	---

Conseil municipal

séance du 15 avril 2024

1. Exercice 2024 - Autorisation de virements de crédits M57

Par délibération en date du 12 décembre 2022, le Conseil municipal a adopté la mise en œuvre de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2023.

Dans ce cadre, l'assemblée délibérante vote le budget par fonction : au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, au niveau du chapitre pour la section d'investissement, sans vote formel sur chacun des chapitres,

Également, l'assemblée délibérante peut autoriser, en cas de nécessité, l'exécutif à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Ces virements de crédits sont soumis à l'obligation de transmission au représentant de l'État et sont transmis au comptable public pour permettre le contrôle de la disponibilité des crédits.

Une décision modificative sera nécessaire si les besoins de virement excèdent le plafond de fongibilité accordé par l'assemblée délibérante.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et en particulier ses articles 53 à 57,

VU le III de l'article 106 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe, précisé par le décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015, offre la possibilité, pour les collectivités volontaires, d'opter pour la nomenclature M57,

VU les délibérations n° 64/22 et 65/22 relatives à la mise en œuvre et à l'application de la M57,

VU la commission « Affaires générales » en date du 8 avril 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'autoriser monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section du budget de la ville de Lèves et de l'Espace Soutine à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,

DIT que l'ordonnateur informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

2. Conseil départemental – Convention financière de transfert de maîtrise d'ouvrage et d'entretien dans le cadre du projet de requalification « rue des Grands prés » - Annexe

Dans la continuité du projet d'aménagement « cœur de village » par la Commune de Lèves, des travaux de sécurisation et réaménagement vont être réalisés sur la voirie départementale « rue des Grands prés », notamment :

- Le rabotage, la couche d'accrochage et la couche de roulement sur l'emprise de la Phase 3 à l'occasion des travaux « cœur de village ».

- Le rabotage, la couche d'accrochage et la couche de roulement depuis la fin de la Phase 3 jusqu'à l'ouvrage d'art (environ 200 ml), en direction de Champhol, suite aux travaux d'AEP réalisés par Chartres Métropole.

La présente convention a pour objet de fixer les modalités d'intervention, de financement et de responsabilité entre la commune de Lèves et le Conseil départemental à l'occasion de ces travaux rue des Grands prés.

En l'espèce, le Conseil départemental transfère sa maîtrise d'ouvrage pour les portions de domaine public routier départemental concernées par les travaux, et plus particulièrement concernant la structure de chaussée qu'il est ponctuellement nécessaire de renforcer.

Au regard de ces éléments, la participation du Conseil départemental s'élève à 33 125,50 euros net.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la nécessité de conclure une convention fixant les modalités d'intervention, de financement et de responsabilité pour chaque partie, la ville de Lèves étant maître d'ouvrage,

VU la commission « Affaires générales » en date du 8 avril 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à procéder à la signature de la convention fixant les modalités d'intervention, de financement et de responsabilité entre la commune de Lèves et le Conseil départemental concernant le projet de requalification rue des Grands prés dans et hors périmètre du projet « cœur de village »,

AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à percevoir le montant de la participation qui doit être versé par le Conseil départemental au titre de ses compétences.

3. Vente de la parcelle ZB 629 pour une superficie de 491 m² - Annexe

Dans le cadre du projet d'aménagement du plan vert en bordure du Couasnon conduit par Chartres métropole, la commune souhaite vendre, en vue d'une vente amiable, la parcelle cadastrée ZB 629 située « Les Nardières » sur la commune de Lèves.

Cette partie parcellaire permettra d'assurer la continuité dans le maillage de liaisons douces propices aux déplacements, aux loisirs et à la nature sur la commune.

Le prix de vente est fixé à 1 euro le m² pour cet espace naturel d'une contenance de 491 m².

CONSIDERANT la nécessité de mener à bien le projet d'aménagement du plan vert conduit par Chartres métropole,

VU le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT),

VU les articles L 240-1 à 240-3 du code de l'urbanisme,

VU le Code Général de la propriété des Personnes Publiques,

VU la proposition de Chartres métropole fixant le prix d'acquisition à 1 euro le m²,

VU la commission « Technique » en date du 8 avril 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de céder une partie de la parcelle cadastrée ZB 629 d'une contenance de 491 m² pour une valeur de 1 euro le m² à Chartres métropole avec pour objectif de mener à bien le projet d'aménagement,

AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'acquisition de la parcelle sus nommée.

4. Désaffectation et déclassement de parcelles AM 0024 et AM 0012 (partiellement)

Lors de la séance du Conseil municipal en date du 15 février 2024, il avait été décidé la désaffectation et le déclassement de la parcelle AM 0024. Le Conseil municipal avait en outre autorisé monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires en vue de la vente de ladite parcelle.

Après relevé topographique, il s'avère que la surface concernée par l'objet de la délibération porte sur deux parcelles : AM 0024 et AM 0012, celles-ci étant la propriété de la ville.

Aussi, avec l'objectif de procéder à la vente d'une surface cadastrée AM 0024 et AM 0012 de près de 890 m², il est proposé au Conseil municipal de constater la désaffectation et de déclasser partiellement ces deux parcelles.

Conformément à l'article L.2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques, un bien d'une personne publique, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement. Il est donc nécessaire de désaffecter et de déclasser cette partie préalablement à la cession. Également, les biens relevant du domaine public sont inaliénables et imprescriptibles. Le déclassement ne peut être prononcé qu'après avoir constaté la désaffectation de cet espace.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-21 et L2241-1,

VU la délibération relative à la mise en vente de parcelles AM 0024 et AM 0012 d'une superficie d'environ 890 m² situées Clos Bénin à Lèves,

VU la commission « Technique » du 8 avril 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PROCEDE au retrait de la délibération n° 06-24 du 15 février 2024, **CONSTATE** la désaffectation des parcelles AM 0024 et AM 0012 pour une superficie de près de 890 m².

DECIDE le déclassement des parcelles AM 0024 et AM 0012 pour une superficie de près de 890 m².

AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires pour aboutir à la désaffectation et le déclassement des parcelles AM 0024 et AM 0012 pour une superficie de près de 890 m².

5. Mise en vente d'une partie de parcelles cadastrées AM 0024 et AM 0012

Lors de la séance du Conseil municipal en date du 15 février 2024, il avait été voté la vente de la parcelle AM 0024. Le Conseil municipal avait en outre autorisé monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires en vue la désaffectation et le déclassement de la parcelle AM 0024.

Après relevé topographique, il s'avère que la surface concernée par l'objet de la délibération porte sur deux parcelles : AM 0024 et AM 0012, celles-ci étant la propriété de la ville.

Il est proposé au Conseil municipal de procéder à la vente d'une surface de près de 890 m² cadastrée AM 0024 et 0012.

Le service des Domaines, dans son avis en date du 16 février 2024, a défini le prix de vente à 215 000 euros avec une marge d'appréciation de 10 %.

VU l'article L2241-1 du code général des collectivités territoriales, **VU** l'article L1211-1 du code général de la propriété des personnes publiques,

CONSIDERANT que les parcelles AM 0024 et AM 0012 sont la propriété de la commune,

VU la commission « Technique » du 8 avril 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PROCEDE au retrait de la délibération n° 07-24 du 15 février 2024, **DECIDE** la mise en vente d'une partie des parcelles cadastrées AM0024 et AM 0012 pour une superficie de près de 890 m².

AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à rechercher d'un acquéreur et à effectuer les démarches nécessaires pour conclure à la vente d'une surface partielle des parcelles cadastrées AM0024 et AM 0012.

6. Inscription de chemins au Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) d'Eure et Loir - Annexe

Le PDIPR permet de renforcer la protection des chemins inscrits dans le but de favoriser la pratique ludique et sportive de la randonnée non motorisée (pédestre, équestre et cycliste). Les tracés ainsi sécurisés et fiabilisés sont le support d'une politique globale de valorisation et de gestion de l'espace favorisant la découverte des sites naturels et des paysages ruraux.

Par suite d'un état des lieux du réseau de parcours de randonnée, le Conseil départemental d'Eure-et-Loir a décidé la révision du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée d'Eure-et-Loir en 2019 afin de faire émerger une offre qualifiée répondant aux nouvelles attentes des touristes et aux pratiques émergentes.

Aujourd'hui, suite aux derniers recensements effectués par la commune et donc de l'inscription d'un nouveau circuit, il convient de réaliser une mise à jour de la délibération n° 74/07 en date du 12 décembre 2007 relative à l'inscription des chemins au PDIPR d'Eure et Loir sur la commune de Lèves.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 1111-4 relatifs aux compétences partagées du Département ;

VU l'article L.132-1 et suivants du Code du tourisme confiant au Département l'établissement d'un schéma d'aménagement touristique départemental ;

VU la loi du 7 août 2015, dite Loi NOTRe, réaffirmant la compétence du Département en matière de tourisme ;

VU l'article L.361-1 du Code de l'environnement relatif à l'établissement de plans départementaux des itinéraires de promenade et de randonnée ;

VU les articles L.161-1 et suivants du Code Rural relatifs aux chemins ruraux ;

VU l'article L.331-3, paragraphe 1, point e) du Code de l'Urbanisme sur les affectations de la taxe d'aménagement ;

VU les articles 102 à 105 de la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique, dite loi « 3DS » modifiant le régime des chemins ruraux ;

VU la circulaire du 30 août 1988 relatives aux plans départementaux de promenade et de randonnée ;

VU la délibération n°7-03 du 09 décembre 1986 de l'Assemblée départementale approuvant la mise en vigueur du PDIPR d'Eure-et-Loir ;

VU la délibération n°12525 du 10 janvier 2019 de l'Assemblée départementale décidant la révision du PDIPR d'Eure-et-Loir ;

VU la délibération n°74/07 du 12 septembre 2007 de la commune de Lèves approuvant l'inscription de chemins au PDIPR d'Eure-et-Loir ;

VU la délibération n°8.2 du 9 novembre 2007 de la Commission Permanente du Conseil départemental d'Eure-et-Loir validant l'inscription de chemins au PDIPR d'Eure-et-Loir sur la commune de Lèves ;

CONSIDERANT que ledit plan comprend un ou des itinéraires traversant le territoire de la commune, sur voies publiques ou appartenant au domaine privé de la commune.

VU la commission « Technique » du 8 avril 2024,

Après avoir pris connaissance de la carte représentant le tracé des itinéraires existant sur le territoire de la commune (en annexe) et proposés au projet de plan,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET un avis favorable sur le projet de plan présenté, en ce qui concerne le ou les itinéraire(s) traversant le territoire communal (en jaune sur le plan)

APPROUVE l'inscription au PDIPR de l'Eure-et-Loir des chemins ruraux et des parcelles communales empruntés pour tout ou partie par ces itinéraires et figurant sur la carte annexée ; ces chemins et parcelles portent les références cadastrales suivantes :

Statut de la voie	Numéro de chemin ou de parcelle	Nom de voie ou de lieu-dit	Numéro sur la carte
Chemin rural	45	Du Mousseau à St-Prest ou du Bois de la Chambre	Tr1.1
Sente rurale	15	Du Larris de la Grippe au Mousseau	Tr4.1
Sente rurale	-	Dite sente du Presbytère	Tr6.1
Parcelle communale	-	Parcelles 129, 128 et 115 section AT	Tr8.1
Chemin rural	4	Dit de la Vallée du Cousson	Tr9.1
Chemin rural	-	Dit de la Butte Verte	Tr10.1
Chemin rural	-	Du Bois des Loges au Bois de Lèves	Tr11.1
Chemin rural	17	-	Tr15.1
Chemin rural	15	De Longsault à la Fontaine de Miscouard	Tr18.1
Chemin rural	16	Chemin du Moulin de Longsault	19.1
Chemin rural	16	Chemin du Moulin de Longsault	19.2
Chemin rural	18	Sentier des Guyards	Tr21.1
Chemin rural	4	-	Tr22.1
Parcelle communale	-	Parcelle R21 section 2E	Tr23.1
Chemin rural	-	De la Noue	Tr25.1
Chemin rural	39	Dit de Dainville	Tr26.1
Chemin rural	1	-	Tr27.1
Chemin rural	5	Dit de Fresnay	Tr28.1
Chemin rural	-	De Chartres à Fresnay-le-Gilmer	Tr29.1
Chemin rural	40	Dit des Chaudronnières	Tr30.1
Chemin rural	-	Sans nom	Tr31.1
Chemin rural	21	Dit de la Croix Rouge	Tr32.1
Chemin rural	19	Dit de la Roussière	Tr33.1
Chemin rural	25	Dit de Fresnay	Tr34.1

AUTORISE la circulation non motorisée (pédestre, équestre et VTT) sur ces chemins et parcelles, en la réglementant si besoin est, **ACCUSE** l'édition et la diffusion de ces itinéraires par le Département ou par l'institution touristique partenaire, et leur maintenance par les structures auxquelles le Conseil départemental confie cette mission, selon les prescriptions définies dans les chartes fédérales de balisage,

S'ENGAGE à :

Conservier aux chemins ruraux et parcelles communales inscrits au PDIPR leur caractère public, ouvert et entretenu ; Empêcher l'interruption du cheminement, notamment par des clôtures ;

Ne pas aliéner totalité ou partie des itinéraires concernés ; en cas d'interruption ou de projet de vente d'un chemin, il s'engage à en aviser le Conseil départemental et à rendre aux itinéraires concernés un tracé équivalent afin de ne pas interrompre le cheminement ; Maintenir ou rétablir la continuité des itinéraires lors des opérations d'aménagement foncier ; Inscrire les itinéraires concernés dans tout document d'urbanisme lors d'une prochaine révision ou de son élaboration ; Informer le Conseil départemental de toutes modifications concernant les itinéraires inscrits.

PREND ACTE des points suivants :

Afin de respecter le Droit de la propriété ainsi que la protection des espaces naturels, de la faune et de la flore, le Conseil départemental s'engage à inclure sur tout document de promotion ou de description des itinéraires inscrits au PDIPR, une charte du randonneur qui recommandera des consignes de bonne conduite.

Ce règlement d'usage préconisera notamment de :

- N'emprunter le sentier qu'à pied, à cheval ou à VTT, suivant la vocation définie par le PDIPR,
- Ne pas s'écarter des chemins balisés,
- En cas de doute sur le cheminement du circuit, le balisage est prioritaire au descriptif papier ou à la trace GPS,
- Respecter la nature, l'environnement et la propriété privée,
- Ne pas jeter ses déchets,
- Ne pas fumer, ni faire de feu (risque incendie),
- Éviter de fréquenter les circuits en période de chasse,
- Ne cueillir aucune plante,
- Respecter les autres utilisateurs de la nature,
- Tenir les chiens en laisse,
- Être prudent aux croisements routiers,

DIT que :

Le document administratif et technique du PDIPR sera directement consultable à l'Hôtel du département ou sur data.eurelien.fr.

Le Conseil départemental transmettra chaque année à la préfecture et aux sous-préfectures la liste mise à jour des chemins inscrits au PDIPR et leur localisation. Les services de l'Etat pourront ainsi exercer leur rôle de veille lors d'éventuels projets d'aliénation ou de

suppression de chemins,

Enfin, le Conseil départemental attire l'attention des communes sur l'utilité de conserver les autres chemins ruraux qui, au-delà de la desserte locale, présentent bien souvent d'autres intérêts :

- Promenade pour les habitants : chemins de ceinture autour du bourg et des hameaux,
- Continuité d'un chemin venant de la commune voisine,
- Accès à un élément de patrimoine bâti, culturel ou naturel,
- Découverte des fonds de vallées, cheminement au bord des cours d'eau et accès aux rivières pour la pratique de la pêche ou de la randonnée nautique,
- Traversée de zones boisées,
- Attrait paysager : point de vue sur un site, alignement d'arbres remarquables, chemin creux, etc,
- Maintien de corridors biologiques pour la faune et la flore,
- Intérêt historique : anciennes voies romaines, etc.

PREND ACTE de l'assistance du Département d'Eure-et-Loir pour toutes questions d'ordre technique, administrative ou législative concernant les chemins inscrits ou à inscrire au PDIPR et les itinéraires de promenade et de randonnée sur le Département.

DIT que la présente délibération annule et remplace la délibération n°74/07 prise le 12 décembre 2007 pour l'inscription des chemins au PDIPR d'Eure-et-Loir.

7. Constitution d'un jury de concours pour la maîtrise d'œuvre relative à la réhabilitation du complexe sportif Michel Castaing

La ville de Lèves a lancé en 2023 une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) dans le cadre du projet de réhabilitation du complexe sportif Michel Castaing situé rue de Josaphat. Cette réhabilitation a pour objectif de répondre aux besoins des utilisateurs en termes de locaux et de qualité d'usage, d'être mis en conformité avec la réglementation, notamment en termes d'accessibilité, d'améliorer le bilan énergétique et le confort thermique d'hiver et d'été.

Le cabinet PROPOLIS en charge de L'AMO a exécuté sa mission en 2 phases :

- Phase 1 : Etat des Lieux ;
- Phase 2 : Proposition de 4 scénarios avec une estimation financière.

Le scénario retenu concentre l'offre sportive sur le site Michel Castaing. Le projet ne prévoit pas de démolition. Une réhabilitation et restructuration des espaces seront édifiées. Seule une construction neuve sera prévue pour l'activité du tennis. Le coût d'investissement de cette opération tous frais compris est estimé à 6 642 415 € HT (Maîtrise d'œuvre et Travaux), pour un montant global d'environ 7 970 000 € TTC.

Cet investissement est prévu en 4 phases :

Phase 1	Etude d'un plan de travail	2024/2024
Phase 2	Travaux de démolition des locaux existants et mise en œuvre de nouvelles structures avec la restructuration des locaux existants	2024/2027
Phase 3	Construction de nouveaux locaux, le 10 à l'axe et le 10/10 à l'arrière de la réhabilitation des locaux existants	2024/2028
Phase 4	Travaux de terrassement et de restructuration des locaux existants	2024/2029

Le cabinet PROPOLIS a aussi été missionné pour réaliser la programmation détaillée du projet et accompagner la commune sur la procédure du choix de maîtrise d'œuvre par voie de concours.

Cette technique d'achat prévue à l'article L. 2125-1 du Code de la Commande Publique (CCP), le concours permet à un acheteur de choisir, après mise en concurrence et avis d'un jury, un plan ou un projet, notamment dans le domaine de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de l'architecture.

Le concours peut être ouvert ou restreint. Auquel cas l'acheteur établit des critères de sélection des participants au concours et fixe, au vu de l'avis du jury, la liste des candidats admis à concourir. Le jury procède, après leur examen, à un classement des plans ou projets des opérateurs économiques admis à participer au concours, et l'acheteur choisit, sur la base de l'avis du jury, le ou les lauréats du concours.

Afin de réaliser cette opération, le lancement d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre, tel que prévu aux articles L. 2521-1 2° et R. 2162-15 du code de la commande publique est nécessaire.

En l'espèce, dans le cadre de cette procédure, il est proposé, après sélection, d'admettre au minimum 3 candidats à concourir. Ces derniers étant ensuite invités à remettre un projet de niveau « Esquisse ».

En application des dispositions des articles R.2162-19 à R. 2162-21 et R. 2172-4 du Code de la Commande Publique, les candidats qui auront remis des propositions conformes au règlement de concours, bénéficieront alors d'une prime afin de les indemniser du travail effectué. Le montant de la prime se réfère en pratique au prix estimé des études à effectuer par les candidats, affecté d'un abattement de 20 %.

Il est donc proposé de fixer le montant de la prime à 30 000 € HT par candidat retenu dont la proposition sera jugée conforme au règlement de concours par le jury. A défaut, en application de l'article R. 2172-4 du Code de la Commande Publique, une réduction totale ou partielle du montant de cette prime sera prévue dans le règlement de concours, et pourra être appliquée, sur proposition du jury, aux candidats dont l'offre serait incomplète (abattement maximum de 50 %), absente ou inappropriée (montant de la prime supprimée).

La rémunération du marché de maîtrise d'œuvre tiendra compte de la prime versée au candidat lauréat du concours. Cette procédure de concours nécessite la création d'un jury constitué des membres de la Commission d'appel d'offres et d'au moins un tiers de personnes possédant la qualification professionnelle exigée pour participer au concours.

La constitution du jury de concours de maîtrise d'œuvre est encadrée par les articles R. 2162-17 et suivants du Code de la Commande Publique. Aussi, le jury est composé de personnes indépendantes des participants du concours.

Concernant les personnes qualifiées du jury : il s'agit de maîtres d'œuvre, d'experts techniques, de personnes ayant des qualifications spécifiques et exerçant à titre libéral. Si les textes de référence sont précis sur les conditions d'intervention de ces personnes, aucun d'eux n'a prévu le versement d'une indemnité de participation. Or, il paraît légitime de définir le principe d'une indemnisation notamment au regard des conseils et avis techniques attendus de ces personnalités et du temps consacré y afférent.

Pour ce faire, il est opportun de trouver une assise réglementaire à cette indemnisation. Il est proposé de se référer au rôle et à la rémunération des architectes-conseils et paysagistes-conseils tels qu'en disposent les articles A 614.1 à 614.4 du code de l'urbanisme. Il est proposé d'indemniser forfaitairement à la demi-journée et à la journée, sur la base du montant fixé à l'article A 614.2 du code de l'urbanisme, soit pour la vacation journalière à un centième du traitement brut annuel correspondant à l'indice brut 944 soit 430,74 € pour une vacation journalière.

Ces personnalités qualifiées seront nommées, par arrêté pris par Monsieur le Maire qui présidera le jury, après désignation par l'Ordre des architectes de trois représentants.

Il existe actuellement une commission d'appel d'offres désignée le 14 septembre 2020. Toutefois il est également possible de créer des commissions d'appel d'offres ad hoc pour des projets ou des besoins spécifiques. Au vu de la spécificité de l'opération de réhabilitation du complexe sportif Michel Castaing, il est donc décidé d'élire une commission d'appel d'offres ad hoc pour participer à la composition du jury de concours de maîtrise d'œuvre pour ce projet.

Il est proposé de désigner comme membres du jury, les conseillers municipaux suivants :

TITULAIRE	SUPPLEANTS
Patrick LE CALVE	Isabelle DREANO
Daniel DESGROUAS	Bénédicte PALLUEL
Olivier PICHEREAU	Ghislaine AUGÉ-DERUSSIT
Joël HOUVET	Muriel LABAN

L'ensemble de ces membres (collège des élus et personnes qualifiées) a voix délibérative.

Il est à noter que seront invités à participer au jury de concours avec voix consultative :

- L'assistant à maîtrise d'ouvrage : Société PROPOLIS ;
- Madame La directrice Générale des Services ;
- Madame La directrice des services techniques et de l'urbanisme.

Les convocations aux réunions du jury seront envoyées à ses membres au moins 5 jours francs avant la date prévue pour la réunion. Le jury ne pourra se réunir valablement que si le quorum est atteint, soit lorsque plus de la moitié des membres ayant voix délibérative sont présents. Ce quorum se calcule en prenant en compte la totalité des membres du jury ayant voix délibérative. Si, après une première convocation, le quorum n'est pas atteint, le jury est à nouveau convoqué. Il se réunit alors valablement sans condition de quorum.

Le jury dresse procès-verbal de ses réunions. Tous les membres du jury peuvent demander que leurs observations soient portées au procès-verbal. En cas de partage des voix, la voix du président est prépondérante.

A l'issue du concours le lauréat ou l'un des lauréats du concours se verra attribuer un marché sans publicité et sans mise en concurrence préalables au terme de l'article R.2221-6 du Code de la Commande Publique.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-21 et L2241-1,

VU la commission « Technique » du 8 avril 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le lancement d'une procédure de concours d'ingénierie et d'architecture en vue de désigner un maître d'œuvre pour la réhabilitation du complexe sportif Michel Castaing dans les conditions évoquées ci-dessus.

AUTORISE monsieur le Maire à arrêter à trois la liste des candidats admis à remettre un projet en phase offres.

FIXE à 30 000 € HT par candidat le montant de la prime aux participants qui ont remis des prestations conformes au règlement du concours.

FIXE l'indemnisation des personnes qualifiées du jury à 1/100 du traitement brut annuel correspondant à l'indice brut 944, soit l'indice majoré 766 pour une vacation journalière soit 430,74 €.

DÉSIGNE monsieur le Maire en tant que président du jury.

ÉLIT les membres de la commission d'appel d'offres ad hoc pour le jury de concours de maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation du complexe sportif Michel Castaing ainsi qu'il suit :

TITULAIRE	SUPPLEANTS
Patrick LE CALVE	Isabelle DREANO
Daniel DESGROUAS	Bénédicte PALLUEL
Olivier PICHEREAU	Ghislaine AUGÉ-DERUSSIT
Joël HOUVET	Muriel LABAN

DÉSIGNE comme membres du jury à voix délibérative :

- Les membres de la commission d'appel d'offres élus dans la présente délibération,
- Trois représentants de professionnels de l'objet du marché, désignés par l'Ordre des architectes

DÉSIGNE comme membres du jury à voix consultative :

- L'assistant à maîtrise d'ouvrage : Société PROPOLIS
- Madame la Directrice Générale des Services
- Madame la Directrice des services techniques et de l'urbanisme.

Retrouvez l'ensemble des Conseils municipaux sur [leves.fr](https://www.leves.fr)





Retrouvez l'ensemble **des délibérations** et **des annexes** des séances du Conseil municipal sur **leves.fr**.

■ TRIBUNES

MAJORITÉ

Lorsque nous avons été élus en 2014, la ville de Lèves était dans une situation budgétaire alarmante. L'autofinancement net était devenu négatif, les dépenses n'ayant cessé d'augmenter plus vite que les recettes durant les années précédentes.

Le compte administratif 2023 (qui retrace l'ensemble des recettes et dépenses réalisées) soumis au vote du conseil municipal de juin, se solde par un résultat particulièrement performant. Avec 6 184 186,59 € de recettes et 4 806 673,27 € de dépenses de fonctionnement, nous dégagons un excédent budgétaire de 1 377 513,32 €. Un record, qui permet de regarder l'avenir avec confiance.

Vous êtes en droit de vous poser cette question : **comment faites-vous pour mener autant de travaux tout en baissant les taux de taxe foncière, dans un contexte budgétaire difficile pour les collectivités locales ?**

La réponse était assez simple, et peut se résumer en trois points :

- Dès notre arrivée il y a 10 ans, **nous avons immédiatement pris les décisions qui s'imposaient afin de baisser la dépense publique**. Lèves vivait au-dessus de ses moyens, il fallait retrouver un fonctionnement adapté à la réalité de notre commune. Certaines de ces décisions ont pu générer des contestations ou des inquiétudes, mais elles ont toutes été prises avec le sens de l'intérêt supérieur de la commune.

- Nous avons misé sur des investissements qui permettaient à la fois de pérenniser les services essentiels à la population tout en modernisant les bâtiments et en réduisant leur surface totale, générant ainsi des économies substantielles dans la durée. La mairie rénovée en guichet unique et l'espace Gabriel Loire, **projets économiques et écologiques**, sont de bons exemples.

- Chaque jour, nous gérons la commune en bon père de famille, en **faisant attention à chaque euro dépensé**. Nous refusons de céder à la facilité de la dépense facile ou des promesses démagogiques. Ainsi vous pouvez nous faire confiance sur la bonne conduite de la commune, pour aujourd'hui comme pour demain.

OPPOSITION

le 14 juin 2024

POUR UNE DEMOCRATIE PLUS PARTICIPATIVE

On a découvert dans le journal l'ECHO et dans un numéro du Pied de Fée que la mairie a organisé une visite de chantier de l'école de musique en février avec les partenaires et élus de la commune. Nous, élus de la minorité, n'étions pas invités.

Par ailleurs, les trois commissions (affaires générales, services à la population et technique) se rassemblent uniquement avant chaque séance de conseil municipal à raison de 30 minutes par séance. L'ordre du jour ne porte que sur les délibérations présentées au vote la semaine suivante. Les projets structurants n'y sont pas abordés. Les échanges entre élus ne sont pas constructifs et ne permettent pas une approche prospective et une réflexion sur les grands projets de notre commune. Dans ces commissions, toutes les décisions sont déjà actées par les élus de la majorité.

C'est pourquoi nous souhaitons une démocratie beaucoup plus vivante et transparente qui associe les élus de la minorité et des citoyens intéressés par des projets spécifiques.

Actuellement, des groupes de travail composés d'élus de la majorité se mettent en place en fonction des sujets à l'étude. Mais les élus de la minorité ne sont pas invités à y prendre part pour émettre des propositions.

De nombreux projets auraient dû être discutés en concertation avec notre groupe d'élus et des citoyens: aménagement du cœur de ville, réhabilitation de l'école Jules VALLAIN, construction de l'école de musique, plan de circulation et de stationnement dans les rues, circuit de pistes cyclables, contenu et organisation de la saison culturelle de l'espace Soutine.

Dans le cadre de comités consultatifs, certaines communes invitent les citoyens à contribuer à la réflexion et donner un avis sur les projets municipaux.

Pour nous contacter:

06 81 40 95 42

demainleves@gmail.com

LES ELUS de la minorité

L'événements



JUILLET

VENDREDI 05 ET SAMEDI 06 JUILLET

Fête de la Madeleine
Programme ci-contre

MARDI 23 JUILLET

Don du sang
15h - 19h espace Soutine
Pour prendre RDV : <https://dondesang.efs.sante.fr/>

AOÛT

VENDREDI 16 AOÛT

Cérémonie en mémoire de la Libération de Lèves en 1944
18h : rassemblement devant le cimetière
dépôts de gerbes - hommage aux morts - hymne

DIMANCHE 25 AOÛT

Journée pique-nique
De 10h30 à 17h aux étangs de Lèves
- 10h30- 11h30 : yoga
- Toute la journée : pêche, modélisme naval, tir à l'arc...
- Apportez votre pique-nique
- Apéritif offert par la ville
- Jeux en bois pour petits et grands
- Apportez vos jeux de plein air

SEPTEMBRE

DIMANCHE 08 SEPTEMBRE

Forum des associations
10h - 17h au complexe sportif Michel Castaing
Ouvert à tous

DIMANCHE 15 SEPTEMBRE

Fête de l'Abeille
Étangs - Grange aux 4 vents
Ouvert à tous

SAMEDI 21 SEPTEMBRE

80 ans de la Libération de Lèves
Journée festive et commémorative
11h - 22h - Centre-ville de Lèves
Ouvert à tous



Vous pouvez suivre l'actualité de la ville de Lèves sur :

- leves.fr
- les réseaux sociaux (Facebook, Twitter et Youtube)
- en vous inscrivant à la lettre d'information via leves.fr
- en téléchargeant l'appli mobile ville de Lèves



*Réservez vos
rendez-vous de rentrée !*

Pique-nique aux étangs

DIMANCHE 25 AOÛT - 10h30 à 17h
étangs de Lèves - Grange aux 4 vents

Forum des associations

DIMANCHE 08 SEPTEMBRE - 10h à 17h
complexe sportif Michel Castaing

80 ans de la Libération

SAMEDI 21 SEPTEMBRE - de 11h à 22h
centre-ville de Lèves

**SUIVEZ
TOUTE L'ACTUALITÉ
DE LA VILLE DE LÈVES**

- ▶ sur **leves.fr**
- ▶ sur **l'appli mobile** : téléchargez l'application via Android ou Apple
- ▶ sur **la lettre d'information** : inscrivez-vous via leves.fr

Fête de la Madelaine Lèves

VENDREDI 05 JUILLET

Pont de l'Eure (rue de Longsault) et Grange aux 4 vents

18h30 : Course de canards avec Lèves-toi et marche

19h30 : Remise des lots à la Grange aux 4 vents

Initiation au tir à l'arc par l'Arc club de la vallée de l'Eure

Soirée esprit guinguette

SAMEDI 06 JUILLET

Complexe sportif Michel Castaing

10h - 13h : Olympiades organisées par le Football club de Lèves

Cour de l'école Jules Vallain

15h - 18h : maquillage

15h - 16h : mini-boom avec mousse

16h : quizz et karaoké pour les enfants avec Nawelle (vue à la télé)

17h : apéroQuizz et karaoké pour les ados et adultes

18h - 22h : apéromix et soirée avec DJ Matt

Restauration sur place

21h45 : Distribution de lampions par le comité des fêtes

22h30 : Retraite aux lampions avec DJ Matt et le twirling dance club de Lèves

23h : Feu d'artifice aux étangs

23H00
Feu d'artifice
aux étangs

Le bric à brac organisé par le FC Lèves initialement prévu le dimanche 07 juillet est annulé.

PLUS D'INFOS SUR LEVES.FR